



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D5 - Projet de convivialité pour la lutte contre l'isolement des personnes retraitées - Convention de partenariat Ville / Bénévole pour la mise en place du dispositif d'appels téléphoniques

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

N° 5 - PROJET DE CONVIVIALITÉ POUR LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES RETRAITÉES - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/BÉNÉVOLE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

Rapporteur : Mme Natacha MICHEL

La ville de Saint-Jean-d'Angély compte 38,5 % de sa population qui a plus de 60 ans contre 31,8 % en Charente-Maritime et 24 % en France (source Insee 2013). Afin de contribuer au bien vieillir des séniors, la municipalité a décidé de créer le service Cap Séniors et Solidarité qui s'organise autour de deux pôles d'activités : un pôle séniors et un pôle solidarité.

Dans ses missions, le pôle séniors facilite la connaissance et l'accès des séniors aux offres de services. Il repère les besoins non satisfaits et à ce titre, a identifié que les structures existantes ne permettent pas toujours à cette population de lutter contre l'isolement.

Seul ou en partenariat, le service a multiplié différentes initiatives, avec comme enjeu majeur de favoriser le lien social et la lutte contre l'isolement. Dans le cadre des actions menées (la permanence d'accueil cap séniors et solidarité, le service Médiathèque à domicile, le transport à la demande, les rencontres intergénérationnelles, le dispositif plan canicule, etc ...), de nombreux séniors qui souffrent de solitude témoignent des bienfaits physiques et moraux que leur apportent ces services.

Afin de répondre au besoin identifié et de compléter l'offre, le service Cap Séniors et Solidarité propose de travailler sur un projet de convivialité. Un dispositif global qui tend à développer plusieurs réponses de lutte contre l'isolement par l'intermédiaire d'appels téléphoniques de convivialité, de visites à domicile et par la création d'un lieu ressource séniors. Le fonctionnement devra s'appuyer sur la participation de bénévoles et d'un service civique, formés et encadrés dans le cadre de ce dispositif.

En juillet 2017, un dossier de candidature a été déposé auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie afin d'obtenir un financement pour développer ce projet de convivialité pour les séniors.

Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé à compter du 1^{er} avril 2018, l'accueil d'un volontaire en mission de service civique, en qualité de médiateur du lien social auprès des séniors et ambassadeur des solidarités.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

Puis par délibération du 1^{er} février 2018, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer la convention relative à l'aide financière accordée dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention et par laquelle, le Département de la Charente-Maritime a accordé une subvention de 2 391 € pour ce projet.

La mise en œuvre de ce projet de convivialité est programmée en 3 étapes :

1. Mise en place des appels téléphoniques
2. Mise en place des visites de convivialité
3. Création d'un lieu ressource seniors.

Afin de proposer dès l'été 2018, la mise en place de ce service d'appels téléphoniques de convivialité, il est nécessaire de formaliser les liens entre la Ville et les bénévoles à travers une convention de partenariat. Cette convention (ci-jointe) précise ainsi le cadre des relations et des engagements réciproques qui doivent s'instituer entre la municipalité (représentée par le Cap Seniors et Solidarité) et les bénévoles pour mener à bien le projet de convivialité auprès des seniors de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Ville.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.